

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le

02 AOUT 2024

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 24-00889 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Instructeur Spécialisé de Jeunesse et d'Education Permanente au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, session 2024.

Ce sont :

**INSTRUCTEURS SPECIALISES DE JEUNESSE ET D'EDUCATION PERMANENTE (HANDICAP AUDITIF)**

**ADMISSIBLES**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE-CODE-CENTRE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	MANO MIGALA FRANCINE	000025-'189-03	B8607827	18/09/00
2°	OUEDRAOGO SOLANGE	000029-'189-03	B13617169	08/02/89

Arrêté la présente liste à 2 admissibles.

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**

Officier de l'Ordre de l'Etat

